



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION****RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :****Bid Receiving Mailbox – Réception des  
soumissions**Email – Courriel:  
DLP53BidsReceiving.DAAT53receptiondessoumissions  
@forces.gc.ca**Proposal To: National Defence Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**Proposition à : Défense nationale Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

**Solicitation Closes – L'invitation prend fin**At – à: 14:00:00  
On – le: 2023-11-27

<b>Title/Titre</b> Pièces de Rechange	<b>Solicitation No – N° de l'invitation</b> W8486-249262/A
<b>Date of Solicitation – Date de l'invitation</b> 2023-10-16	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b> Autorité contractante : Nom : Dylan DeRepentigny Direction : DAAT Quartier générale de la Défense nationale Édifice Major-général George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa, ON K1A 0K2	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b> N/A	<b>Email – Courriel</b> Dylan.derepentigny@forces.gc.ca
<b>Destination</b> Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions:**

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions:**

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)</b>	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

# Table des matières

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 DÉCLARATION DE BESOIN.....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE .....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
<b>PARTIE 4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
<b>PARTIE 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>8</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 DÉCLARATION DE BESOIN.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	9
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT .....	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	11
6.9 LOIS APPLICABLES.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	12
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	12
6.12 ASSURANCES.....	12
6.13 EMBALLAGE .....	12
6.14 ASSURANCE DE QUALITÉ.....	13
<b>ANNEX A.....</b>	<b>14</b>
DESTINATION.....	14
EXIGENCES ET PRIX.....	15
<b>ANNEX B .....</b>	<b>23</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....	23

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Il n'y a aucune exigence de sécurité.

### **1.2 Déclaration de besoin**

La besoin est décrit à l'Annexe A - Exigences et prix.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Le besoin est assujetti aux dispositions de :  
Accord de libre-échange canadien (ALEC)  
L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) Le paragraphe 5.2(d), Présentations des soumissions, est supprimée en entier et remplacé par ce qui suit : de faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.

c) Le paragraphe 5.4, Présentations des soumissions, est modifié comme suit : Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours civils.

d) La Section 6, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.

e) La Section 7, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.

f) La Section 8, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postel, est supprimé en entier.

g) Le paragraphe 20.2, Autres renseignements, est supprimé en entier.

### **2.1.1 Produits équivalents**

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE du produit de remplacement;

b) fournit au moins une des données techniques suivantes :

i) les dessins techniques du fabricant (niveau minimum 2), ou

ii) les spécifications et(ou) les données des fiches techniques du vrai fabricant (contrôle de la conception), ou

iii) le catalogue des éléments du fabricant.

2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, la qualité et la performance ne seront pas pris en considération si :

a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;

b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas;

c) les documents techniques n'ont pas été acquis auprès de la personne chargée du contrôle de la conception (notez que les documents techniques d'un fournisseur ou d'une filiale du fabricant n'est pas acceptable).

3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir des renseignements techniques qui démontrent cette équivalence (par ex., des dessins, des spécifications des rapports techniques ou des rapports d'essai) ou qui démontrent que le produit substitut est équivalent à l'article mentionné dans l'appel d'offres à leurs propres frais, et ce, dans un délai de 15 jours civils à la demande. Si, dans le délai prescrit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.

## 2.2 Présentation de soumissions par voie électronique

a) Les soumissions doivent être présentées au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissions doivent être reçues par voie électronique, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe b).

b) Soumissions transmises par voie électronique : Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant des éléments comme des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en

question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (copies électroniques)

Section II: Soumission financière (copies électroniques)

Section III: Attestations (copies électroniques)

Section IV: Renseignements supplémentaires (copies électroniques)

Les soumissionnaires doivent utiliser le tableau de Annexe A – Exigences et prix pour indiquer les prix.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à l'Annexe A – Destination Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

#### **Établissement des prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles**

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumissions. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'Annexe B Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'Annexe B Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

## **PARTIE 4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Les soumissionnaires doivent fournir le numéro de pièce ou l'équivalent, tel qu'indiqué à l'Annexe A - Exigences et prix.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à l'Annexe A - Destination Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

### **4.2 Méthode de sélection**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. Il sera recommandé d'attribuer le contrat à la soumission dont le prix évalué par article est le plus bas.

## **PARTIE 5 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les certifications et les informations supplémentaires énumérées ci-dessous doivent être fournies avec la soumission. Le défaut de fournir les attestations ou les informations supplémentaires énumérées ci-dessous dans les délais prévus rendra la soumission non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à ce contrat.



## 6.2 Déclaration de besoin

L'exigence est détaillée dans Annexe A - Exigences et prix.

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

**2010A** (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'applique au marché et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

## 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Période du contrat

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 2024-02-29 après l'attribution du contrat.

### 6.4.2 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) comme indiqué en Annexe A - Destination

2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez vous n'a été fixé.

a. 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster  
Edmonton (Alberta)  
Téléphone : 780 973 4011, poste 4524

b. 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal  
Montréal (Québec)  
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais)  
514 252 2777 poste 2363, 4673 ou 4282  
Courrier électronique : 25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Dylan deRepentigny  
Titre : Procurement Officer  
Department of National Defence  
Direction : Directorate Land Procurement  
101 Colonel By Drive  
Adresse : Ottawa, ON  
K1A 0K2  
DLP 5-2-6-2  
Courriel : Dylan.derepentigny@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le Responsable technique pour le contrat est :

Nom :  
Titre :  
Organisation :  
Adresse :  
Téléphone :  
Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le Représentant de l'entrepreneur est :

Nom :  
Titre :  
Organisation :  
Adresse :  
Téléphone :  
Courriel :

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans Annexe A - Exigences et prix, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Moyen de paiement

H1000C (2008-05-12) Modalités de paiement

### 6.6.3 Paiement électronique de factures contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Virement télégraphique (international seulement)

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique à l'autorité contractante et l'autorité pour les achats, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.
3. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire pour acceptation et paiement;
  - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
  - c) Un (1) exemplaire doit être envoyé par courriel au DAFC concerné conformément à l'annexe A – Destination.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur

non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28) Conditions générales;
- (c) Annexe A - Exigences et prix;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## 6.11 Contrat de défense

[A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

## 6.12 Assurances

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

## 6.13 Emballage

[D2000C](#) (2007-11-30), Marquages

[D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

[D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

[D6010C](#) (2007-11-30), Palettisation

[D3016C](#) (2014-09-25), Préparation en vue de la livraison - la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes - *D-LM-008-026/SF-001*

[D3016C](#) (2014-09-25), Préparation en vue de la livraison - la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes - *D-LM-008-030/SF-001*

**D3018C** (2014-09-25), Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) numéro(s)

4,7,13,15,16,26,29,35,40,45,47,53,54,61,65,66,67,68,69,70,75,76,77,78,79,80,81,84,85,91,93,  
94

pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'(les)article(s) numéro(s)

4,7,13,15,16,26,29,35,40,45,47,53,54,61,65,66,67,68,69,70,75,76,77,78,79,80,81,84,85,91,93,  
94

à raison jusqu'à un maximum de 100 par paquet.

## **6.14 Assurance de qualité**

D5545C (2019-05-30), ISO 9001:2008 Systèmes de Management qualité-exigences (CAQ C)

## ANNEX A

### Destination

	<b>Destination Address / Adresse de destination</b>	<b>Invoicing Address / Adresse de facturation</b>	<b>International Commercial Terms / Termes commerciaux internationaux</b>
MONTREAL DEPOT / DÉPÔT DE MONTRÉAL	Department of National Defence 25 CFSD Montreal 6363 Notre Dame St. E. Montreal, Quebec H1N 1V9 Canada	Department of National Defence 25 Canadian Forces Supply Depot 6560 Hochelaga St. Montreal, Quebec H1N 1X9 Canada  25DAFC.CptPayables@forces.gc.ca	Delivery Duty Paid (DDP) / Rendu droits acquittés (DDP)
EDMONTON DEPOT / DÉPÔT D'EDMONTON	Department of National Defence 7 CF Supply Depot BLDG 236 East End 195 Ave & 82nd St Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Department of National Defence 7 CF Supply Depot Stn Forces, P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada  Edm7CFSDinvoices@forces.gc.ca	Delivery Duty Paid (DDP) / Rendu droits acquittés (DDP)

## Exigences et prix

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EEPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
1	5330	00-0647777	PACKING,PREFORMED / GARNITURE PREFORMEE	6750674 79K000010 91F-7 91F-7 91F-7	14414 77237 D9182 12603 77237	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
2	4730	00-8531182	ADAPTER,STRAIGHT,TUBE TO BOSS / ADAPTATEUR,DROIT,TUBE VERS BOSSAGE	0001272-1020 0001272-1020 014375-29G 0503-8-8 0526432-00	16662 66654 F0787 98441 83299	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
3	4730	00-9174891	ELBOW,TUBE / COUDE POUR TUBE	0001268-1010 0001268-1010 00252-0715 10-10 070119C 10C6X-S	16662 66654 93568 81343 36621	9	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
4	5340	01-3364879	CONNECTOR,ROD END / EMBOUT A TENON,TIGE	2702-6E A81-1069	71843 38490	14	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
5	5330	01-4441027	PARTS KIT,SEAL REPLACEMENT,MECHANICAL EQ / RECHANGES,DISPOSITIF D'ETANCHEITE,EQUIPEMENT MECANIQUE	06-400-152	92865	5	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
6	5330	01-4441027	PARTS KIT,SEAL REPLACEMENT,MECHANICAL EQ / RECHANGES,DISPOSITIF D'ETANCHEITE,EQUIPEMENT MECANIQUE	06-400-152	92865	5	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-026/SF-001	
7	5331	01-4639549	O-RING / JOINT TORIQUE	2 0253-849 2 0253-849 22333 6HB954 6HB954 RK22333	AC90N S3465 55752 45152 75Q65 55752	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
8	5331	01-4639549	O-RING / JOINT TORIQUE	2 0253-849 2 0253-849 22333	AC90N S3465 55752	10	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-026/SF-001	

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EEPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
				6HB954 6HB954 RK22333	45152 75Q65 55752					
9	6220	01-4792668	LAMP UNIT,VEHICULAR / BLOC OPTIQUE,VEHICULE	923584.0001 9235840001	ZAR27 1NWX2	6	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
10	4720	01-4792700	HOSE ASSEMBLY,NONMETALLIC / TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE / TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE	A36331.0100 A363310100 D 1 32 0406 EP-0001682	ZAR27 1NWX2 7Y1R3 1NWX2	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
11	5331	01-4792936	O-RING / JOINT TORIQUE	920798.0002 9207980002	ZAR27 1NWX2	5	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
12	4720	01-4793118	HOSE ASSEMBLY,NONMETALLIC / TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE	A36334.0800 A363340800 D 1 32 0360 EP-0001704 F487TCJCJ9040404-46.5	ZAR27 1NWX2 7Y1R3 1NWX2 87373	5	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
13	4720	01-4793125	HOSE ASSEMBLY,NONMETALLIC / TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE	A38033.0100 A380330100 D 1 32 0295 EP-0002855 F487TCJCJC121212-43.5	ZAR27 1NWX2 7Y1R3 1NWX2 87373	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
14	4730	01-4795198	NIPPLE,SPECIAL / MANCHON,SPECIAL	922530.0026 9225300026 EP-0003164	ZAR27 1NWX2 1NWX2	50	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
15	2940	01-4799721	FILTER BODY,FLUID / CORPS DE FILTRE,FLUIDE	923892.0003 923892.0003 9238920003	1NWX2 ZAR27 1NWX2	30	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
16	4730	01-4802831	STRAINER ELEMENT,SEDIMENT / TAMIS DE CREPINE A SEDIMENT	923899.0289 923899.0289 9238990289	1NWX2 ZAR27 1NWX2	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
17	5340	01-4802847	PAD EYE / PITON A PLAQUE	A378500100	1NWX2	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
18	6240	01-4855916	HOLDER,LAMP / SUPPORT,LAMPE	8143 921732.0005 921732.0005	S8809 A148N S7560	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	



Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EEPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
				921732.0005 9217320005	ZAR27 1NWH2					
19	5330	01-4874188	SEAL,PLAIN ENCASED / BAGUE D'ETANCHEITE,A BOITIER	001.13.1234	77237	8	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
20	5330	01-5239780	GASKET / JOINT	225-6005 225-6005 225-6005 225-6005 471-2882	11083 U8468 Z02C9 Z8Q46 ZF912 11083	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
21	5330	01-5239780	GASKET / JOINT	225-6005 225-6005 225-6005 225-6005 471-2882	11083 U8468 Z02C9 Z8Q46 ZF912 11083	10	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-026/SF-001	
22	4720	01-5389337	HOSE ASSEMBLY,NONMETALLIC / TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE	A36341.1500 A36341.1500 A363411500 CV187292 D 1 32 0265 EP-0001828 F487TCJCJ9101010-120	U6F37 ZAR27 1NWH2 KCQ24 7Y1R3 1NWH2 87373	8	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
23	5331	01-5458787	O-RING / JOINT TORIQUE	4894095	10988	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
24	5330	01-5458842	GASKET / JOINT	2830919	10988	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
25	5330	01-5462471	GASKET / JOINT	4895133 4895133	10988 FAKT4	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
26	5330	01-5462478	GASKET / JOINT	2852033 504053522	10988 10988	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
27	5330	01-5463264	GASKET / JOINT	4899467 5802123625	10988 10988	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
28	5331	01-5463703	O-RING / JOINT TORIQUE	01-5463703 500315795	10988 10988	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
29	5340	01-5663893	CLAMP,LOOP / COLLIER,DE FIXATION	98429625	10988	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EEPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
30	5330	01-5669453	GASKET / JOINT	2852509 504050114 87611895	10988 10988 10988	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
31	5330	01-6020246	SEAL,PLAIN / BAGUE D'ETANCHEITE	4895297	10988	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
32	5340	01-6152624	CLAMP,LOOP / COLLIER,DE FIXATION	M002117 M002117	0WRX5 0XUC1	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
33	5330	01-6195130	GASKET / JOINT	2852743 504081248	10988 10988	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
34	4730	01-6513918	TEE,TUBE / TE POUR TUBE	2603-06-06-06	0S1H5	6	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
35	4730	01-6513919	ADAPTER,STRAIGHT,TUBE TO BOSS / ADAPTATEUR,DROIT,TUBE VERS BOSSAGE	6400-06-08	0S1H5	6	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
36	4730	01-6513930	ELBOW,TUBE / COUDE POUR TUBE TO BOSS	6801-06-06	0S1H5	6	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
37	4730	01-6793266	REDUCER,PIPE / REDUCTEUR POUR PIPE'	3430-32-24	0S1H5	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
38	6230	01-6794370	SPOTLIGHT / PROJECTEUR CONVERGENT	HML-5M-CP	41TL0	8	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
39	4730	01-6794522	ADAPTER,STRAIGHT,TUBE TO BOSS / ADAPTATEUR,DROIT,TUBE VERS BOSSAGE	6400-10-10	0S1H5	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
40	4730	01-6794532	ADAPTER,STRAIGHT,TUBE TO BOSS / ADAPTATEUR,DROIT,TUBE VERS BOSSAGE	6400-04-06	0S1H5	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
41	4730	01-6795659	ELBOW,TUBE / COUDE POUR TUBE	6801-04-08	0S1H5	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
42	4730	01-6795809	ELBOW,TUBE / COUDE POUR TUBE	6802-10-10	0S1H5	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
43	5340	01-6797521	HOLDER DOOR / ARRET,DE PORTE	5602-ZUC-13	19220	20	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
44	4730	01-6802852	ADAPTER,STRAIGHT,TUBE TO BOSS / ADAPTATEUR,DROIT,TUBE VERS BOSSAGE	6400-04-08	0S1H5	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EEPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
45	4730	01-6802888	ELBOW,TUBE / COUDE POUR TUBE	6801-10-10	0S1H5	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
46	4730	01-6803865	ELBOW,HOSE TO BOSS / COUDE,TUYAU VERS BOSSAGE	6400-06-10	0S1H5	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
47	4730	01-6803873	ELBOW,HOSE / COUDE POUR TUYAU	6892-08-08	0S1H5	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
48	5340	12-1873683	CLAMP,LOOP / COLLIER,DE FIXATION	216PPH 216PPH 851.4046 DIN3015-L-KP-2-G-16-PP DIN3015-LKP2G-16PP	D2766 F7247 H7701 D8286 D8286	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
49	4720	12-3315926	HOSE,NONMETALLIC / TUYAU,NON METALLIQUE,FLEXIBLE	015411 0400-0381 0801539990 2583901729 360 75 300	KC3S3 U0AZ9 0131B 0131B K3825	40	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
50	4720	12-3315926	HOSE,NONMETALLIC / TUYAU,NON METALLIQUE,FLEXIBLE	015411 0400-0381 0801539990 2583901729 360 75 300	KC3S3 U0AZ9 0131B 0131B K3825	40	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
51	2940	14-2551019	AIR CLEANER,INTAKE / FILTRE A AIR,ADMISSION	356012166 H000820 H253 H253S PBH00-0253	F0246 F0874 F0874 F0874 F0874	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
52	5330	14-5547632	GASKET / JOINT	504062856	FAKT4	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
53	5330	14-5561574	GASKET / JOINT	4895296	FAKT4	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
54	5330	14-5644631	GASKET / JOINT	504078856	FAKT4	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
55	4730	14-5645044	ADAPTER,STRAIGHT,TUBE TO BOSS / ADAPTATEUR,DROIT,TUBE VERS BOSSAGE	504010815	FAKT4	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
56	5330	14-5645049	GASKET / JOINT	504030960	FAKT4	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-	

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EEPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
									026/SF-001	
57	4710	14-5645051	TUBE ASSEMBLY,METAL / TUBE EQUIPE,METALLIQUE	504036457	FAKT4	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
58	4710	14-5645056	TUBE ASSEMBLY,METAL / TUBE EQUIPE,METALLIQUE	2830473	FAKT4	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
59	5331	14-5645079	O-RING / JOINT TORIQUE	4899107	FAKT4	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
60	5330	14-5661130	GASKET / JOINT	504062710	FAU71	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
61	4730	14-5666960	CONNECTOR,MULTIPLE,FLUID PRESSURE LINE / RACCORD,MULTIPLE,CONDUITE SOUS PRESSION	8097552	FAU71	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
62	5331	14-5860237	O-RING / JOINT TORIQUE	17281881	FAU71	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
63	4720	14-5911897	HOSE ASSEMBLY,METALLIC / TUYAUTERIE METALLIQUE,FLEXIBLE	2830480 2830480	F2314 FAKT4	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
64	5330	15-0155019	PACKING,PREFORMED / GARNITURE PREFORMEE	40077838 50101657 CR 85X110X10	KCUC6 A0045 A4867	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
65	4710	15-0214701	TUBE ASSEMBLY,METAL / TUBE EQUIPE,METALLIQUE	504042116	AP292	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
66	5330	15-1181808	PACKING,PREFORMED / GARNITURE PREFORMEE	17282280	A4249	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
67	5330	15-1997179	GASKET / JOINT	4890700	A4249	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
68	5330	20-0010480	SEAL KIT FORK POSITIONING	KITC-21-125 KITC-21-125S KITC25-125S	38490 38490 38490	8	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
69	5330	20-0010480	SEAL KIT FORK POSITIONING	KITC-21-125 KITC-21-125S KITC25-125S	38490 38490 38490	8	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-026/SF-001	
70	9340	20-0038626	GLASS,LAMINATED / VERRE FEUILLETE	39307-A-W	38490	10	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-036/SF-000	
71	5315	20-0091212	PIN,STRAIGHT,HEADED / AXE,LISSE,A	R17966	L6248	8	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-	

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EEPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
			TETE						036/SF-000	
72	5365	20-0091400	BUSHING,SLEEVE / BAGUE/DOUILLE	R17972	L6248	6	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
73	5315	20-0091405	PIN,STRAIGHT,HEADLESS / AXE,LISSE,SANS TETE	R17969	L6248	12	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
74	4010	20-0091410	WIRE ROPE ASSEMBLY,SINGLE LEG / CABLE METALLIQUE EQUIPE	P33153	L6248	2	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
75	5315	20-0091426	PIN,STRAIGHT,HEADED / AXE,LISSE,A TETE	P20936	L6248	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
76	5315	20-0091750	PIN,STRAIGHT,HEADLESS / AXE,LISSE,SANS TETE	R18058	L6248	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
77	4730	20-0093044	REDUCER,PIPE / REDUCTEUR POUR 'PIPE'	P20083	L6248	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
78	4720	20-0093689	HOSE ASSEMBLY,NONMETALLIC / TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE	R18298	L6248	6	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
79	4720	20-0094084	HOSE ASSEMBLY,NONMETALLIC / TUYAUTERIE NON METALLIQUE,FLEXIBLE	P34197	L6248	6	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
80	4720	20-0108158	HOSE,NONMETALLIC / TUYAU,NON METALLIQUE,FLEXIBLE	111285 H6-6FJX-6FJX-236 IN SPECIAL	38490 45618	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
81	4720	20-0108158	HOSE,NONMETALLIC / TUYAU,NON METALLIQUE,FLEXIBLE	111285 H6-6FJX-6FJX-236 IN SPECIAL	38490 45618	8	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
82	6220	20-0117073	LAMP,LIGHT EMITTING DIODE	63741	L06M2	6	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
83	6220	20-0117231	HOUSING,LIGHT / BOITIER,LAMPE	R17923	L6248	6	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
84	6220	20-0117232	BRACKET,LIGHT RETENTION / SUPPORT D'ECLAIRAGE	R17927	L6248	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
85	2940	20-0117249	FILTER ELEMENT,INTAKE AIR CLEANER / ELEMENT FILTRANT,FILTRE A AIR,ADMISSION	68690-1 68690-1	0ZLP0 62797	50	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
86	3120	20-0118618	BUSHING,SLEEVE / BAGUE/DOUILLE	32TH32	L3272	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-	

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EEPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
									036/SF-000	
87	2940	20-A0M7314	FILTER ASSEMBLY / ÉLÉMENT FILTRANT	P23246	L6248	20	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
88	4710	20-A0T6265	TUBE ASSEMBLY,METAL / TUBE EQUIPE,METALLIQUE	504033527	FAKT4	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
89	4730	20-A0T6267	ADAPTER,STRAIGHT,TUBE TO HOSE / ADAPTATEUR,DROIT,TUBE VERS TUYAU	4895107	10988	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
90	4730	21-8790404	TEE,TUBE / TE POUR TUBE	4730-9580 C5707X6	35925 96313	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
91	5355	21-9078795	KNOB / BOUTON DE COMMANDE	M8	A4857	2	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
92	5355	21-9078795	KNOB / BOUTON DE COMMANDE	M8	A4857	10	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-036/SF-000	
93	5340	21-9080144	ROD,STRAIGHT,HEADLESS / TIGE,LISSE,SANS TETE	B87-1086 B87-1086B	38490 38490	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
94	5340	21-9080144	ROD,STRAIGHT,HEADLESS / TIGE,LISSE,SANS TETE	B87-1086 B87-1086B	38490 38490	8	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-036/SF-000	

**Note au soumissionnaire:** Veuillez utiliser le tableau des exigences et des prix pour indiquer votre prix. Veuillez indiquer le prix dans la dernière colonne "Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes."

## **ANNEX B**

### **Instruments de paiement électronique**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international)
- Échange de données informatisées (EDI)
- Virement télégraphique (international seulement)